



Administration communale  
de Reckange-sur-Mess

## AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, arrêté N°1/2024/0146/145 du 4 juin 2024, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la société POST Luxembourg a obtenu une autorisation relative à:

**l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à  
Reckange-sur-Mess, lieu-dits 'Auf der Windmuehle', LUREF 67036 E  
69815 N**

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 26 juin 2024.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

  
Carlo MULLER  
Bourgmestre



  
Savas KOROGLANOGLU  
Secrétaire communal

**28.06.2024 – 07.08.2024**  
**1-2024-001-AUT-ITM**

[www.reckange.lu](http://www.reckange.lu)